Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1070

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VAUD

Le gymnase improvisé

Découverte: les élèves qui étaient en «pré-gymnasiale» en 1988 seront au gymnase en 1992...

(*pi*) Même si le département vaudois de l'Instruction publique s'en défend, c'est dans la précipitation qu'il s'apprête à mettre en service un nouveau Centre d'enseignement secondaire supérieur (CESS), un gymnase donc, à Morges: récemment dénichés en zone industrielle, les locaux provisoires seront loués à un propriétaire qui avait du mal à trouver preneur. Ils se présentent actuellement sous forme d'un cube vide et des travaux devront être réalisés d'ici à la rentrée d'août pour y aménager des salles de classes ainsi que les locaux annexes (laboratoires, locaux techniques et administratifs, bibliothèque, cafétéria, etc). Dans le même laps de temps, alors que le poste de directeur n'est pour l'instant que mis au concours, il faudra équiper lesdites salles et engager une vingtaine d'enseignants. Il ne sera toutefois pas nécessaire de créer de nouveaux postes, la suppression improvisée d'une heure d'enseignement dans les deux premières années de gymnase devant permettre une économie correspondante.

C'est en mai 1991 que le Conseil d'Etat a décidé la création d'un gymnase à Morges et c'est tout récemment, *«devant l'urgence des problèmes de locaux dans les CESS existants* (qu'il) *a approuvé le principe de l'ouverture du CESS de Morges dans des locaux provisoires loués»*. Le manque de place dans les gymnases n'est pourtant pas un phénomène nouveau comme le prouve l'exemple de celui de Bellerive: prévu au printemps 1988 pour 27 classes, il a été ouvert en août 1990 en devant en accueillir 34. Il en compte aujourd'hui 39, six étant logées dans des pavillons provisoires installés en hâte au printemps 1991 et d'autres dans des lieux qui n'étaient pas prévus à cet effet. Reste encore une ou deux classes «itinérantes», qui suivent leurs cours dans les salles libérées par des élèves qui suivent la gymnastique ou la chimie en salle spéciale.

Les prévisions en matière scolaire ne sont pas un art d'une immense complexité: les élèves qui entreront au gymnase en août prochain étaient déjà en 1988 dans les divisions permettant d'y accéder. Or, en octobre de cette année-là, il y a donc plus de trois ans, *NUMERUS*, le courrier statistique vaudois, posait déjà la question «Plus de gymnasiens avec la réforme ?»: *«Bien que les comparaisons soient difficiles entre deux systèmes scolaires, il semble que la répartition de l'ensemble des élèves de la volée du 6e degré (6034 élèves) soit autre que dans l'ancienne structure:* (...) *on trouve plus d'élèves (36%) dans la division prégymnasiale que les années précédentes (27%). Pour cette première volée de 6e nouvelle structure, on assiste donc à un transfert non négligeable, de l'ordre de 500 élèves, vers la prégymnasiale, par rapport aux anciennes proportions.»* Tendance qui s'est confirmée les années suivantes et qui a encore été accentuée par une plus grande proportion d'élèves de prégymnasiale qui décidaient de continuer leurs études plutôt que d'opter pour un apprentissage ou une école professionnelle. Il y a donc bien lieu de parler d'une mauvaise prévision de la part du Groupe de planification des établissements secondaires supérieurs, qui ne comportait d'ailleurs pas de statisticien, lacune très récemment comblée. D'autant plus que ce plus grand nombre de gymnasiens correspond à une volonté politique d'augmenter le nombre de bacheliers dans le canton.

Il faudra ainsi équiper un gymnase provisoire, entre chemin de fer et autoroute, pour une dizaine d'années, le temps qu'un bâtiment soit construit. Un bail a été signé pour cinq ans, mais il est pratiquement certain qu'il sera renouvelé pour une même durée, pour n'avoir pas à payer une importante dédite. Le propriétaire va en effet prendre à sa charge les travaux d'aménagement et il compte bien rentrer dans ses frais.

Le Conseil d'Etat prend soin de préciser que *«l'équipement de ces locaux, particulièrement le mobilier et le matériel scolaire et technique, sera récupéré et réutilisé dans le CESS définitif, tout au moins pour la part qui s'y prête»*. Or chacun sait que cette part est minime. Qui, dans dix ans, fera les comptes de l'opération ? ■

Débat minute

(suite de la première page)

président ? Et que savent-ils du rapport sur lequel ils fondent leur revendication ?

Cette précipitation contribue à raccourcir la «date-limite» de consommation d'une information. Des fonctionnaires de haut niveau, des scientifiques, des bureaux privés travaillent des mois durant à la mise au point d'un document de référence et il est déjà oublié la semaine qui suit sa sortie: les journaux estiment leur mission remplie parce qu'ils lui ont consacré un article; les partis et les organisations sont liées par les «réactions à chaud» livrées à la presse. La précipitation fait que l'article d'un journaliste ressemblera forcément à celui écrit par son confrère; que les réactions ne pourront donner dans la dentelle ni être sérieusement motivées.

C'est aujourd'hui, après réflexion, qu'il faut discuter du rapport Elektrowatt: bien malin le journaliste «généraliste» capable de se prononcer sur la valeur du travail du bureau zurichois. On attend encore les commentaires de collaborateurs scientifiques et les arguments qui ont permis au Parti des automobilistes de déclarer que l'étude a été manipulée dans le sens souhaité par les autorités.

C'est dans une semaine, dans un mois, qu'il faudra débattre du rapport sur l'agriculture. Les personnes qui en causeront auront alors peut-être pris la peine de le lire entièrement, de vérifier les informations qu'elles contestent, d'élaborer leurs propres conclusions. Et il devrait être possible d'avoir un débat d'ensemble, et non pas limité au prix des œufs ou au degré de pente nécessaire pour toucher une subvention supplémentaire.

Les réactions à chaud ne sont pas mauvaises en soi. Mais elles n'ont aucune valeur si personne ne prend la peine de les étayer par la suite.

PI